



Pension alimentaire a jeune majeure

Par **domaryse**, le **23/11/2015** à **23:30**

bonjour,

a ce jour je verse une pension alimentaire a mon ex épouse,
je voudrai verser la pension alimentaire a mes enfants de 22 ans (jumeaux) qui font des études supérieur, et qui vivent en appartement 10 mois sur 12. ils sont boursier.

je sais qu'il faut faire une demande au Jaf pour faire ce changement.

ma question: es ce que le Jaf peut réévaluer la pension alimentaire si je fait ce changement?

merci d'avance pour votre réponse.

bien cordialement

Par **cocotte1003**, le **24/11/2015** à **06:13**

Bonjour, oui s'il y a une demande et que des motives le justifient, à la hausse si vos enfants le demandent et que leurs besoins ont augmenté et vos revenus aussi. A la baisse, si besoin parce qu'ils ont des bourses....., cordialement